



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 décembre 2023
N° 20231211DL65

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoir : 2

Date d'envoi de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 06/12/2023

OBJET : ACQUISITION MATERIEL SIGNALÉTIQUE CHEMINS DE RANDONNÉE

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD D), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à Mme HERNANDEZ G).

Absents : M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : Mme Véronique FOURNES, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire informe le conseil qu'au cours du 2^{ème} trimestre 2023, un état des lieux de 4 sentiers de randonnée pédestre de notre commune a été réalisé cet été par le PETR du Pays de Cocagne, ainsi que dans plusieurs autres communes de la CCSA : il s'agit des 3 Ruisseaux, du Sentier de l'Autan, de St Stapin et du Baylou.

Pour donner suite à ce relevé terrain, des préconisations d'aménagement nous ont été transmises par le PETR dans le but d'améliorer la pratique de la marche sur ces itinéraires. Ces préconisations comprennent notamment l'achat et l'installation de matériel signalétique.

Afin d'envisager la possibilité d'un dossier de commandes groupées et d'une subvention de fonds européens, nous devons confirmer notre intention d'acquérir le matériel énuméré dans le tableau ci-joint, ou de modifier cette liste en conséquence de nos besoins réels.

A la suite de notre retour et de l'ensemble des gestionnaires concernés, les services du PETR solliciteront des fournisseurs pour obtenir des devis comparatifs et étudier la possibilité d'une demande de subventions de fonds européens. Après cette étape, ils nous communiqueront le coût exact de notre commande et du reste à charge le cas échéant.

Le chiffrage estimatif pour l'achat et l'installation des lames directionnelles, poteau de bois planté, et points de balisage pour les 4 sentiers est de 5 814 € TTC.

Il est aussi proposé, de façon optionnelle, la création et l'installation de panneaux de départ pour les 3 ruisseaux, le Sentier du Baylou et celui de St Stapin pour un montant TTC de 2 961 €.

Le calendrier initial doit permettre de recevoir et d'installer le matériel signalétique 2^{ème} trimestre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants

- **CONFIRME** son intention d'achat et d'installation du matériel signalétique des 4 sentiers de randonnée qui ont fait l'objet de l'état des lieux par le PETR Pays de Cocagne tel qu'énuméré dans le tableau des aménagements à créer et estimé à 5 814 € TTC
- **CONFIRME** son intention d'achat concernant les 3 panneaux de départ pour un montant estimé de 2 961 € TTC

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Véronique FOURNES

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.